

## HIGHWAYS ACT

Pursuant to section 3 of the *Highways Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows:

Those portions of the streets and lanes shown on survey plans CLSR 42228 and more particularly described as follows are formally closed to accommodate completion of the lands/loan exchange with British Yukon Railway Company.

All lanes in Blocks 28, 29, 30, 31, 43, 44, 45 and 46,

9th Street from Too-Chi Avenue in a North-Easterly direction until it passes Block 46,

10th Street from Too-Chi Avenue in a North-Easterly direction until it passes Block 46,

Taku Avenue from 9th Street in a Westerly direction until it passes Block 30,

Teslin Avenue from 9th Street in a Westerly direction until it passes Block 30,

Takhini Avenue from 9th Street in a Westerly direction until it passes Block 44.

Dated at Whitehorse, in the Yukon Territory, this 19th day of September, A.D., 1986.

---

Commissioner of the Yukon

## LOI SUR LA VOIRIE

En application de l'article 3 de la *Loi sur la voirie*, il plaît au Commissaire en conseil exécutif de décréter ce qui suit :

Les tronçons des rues et des ruelles figurant sur le plan 42228 des AATC et décrits plus en détail ci-après sont officiellement fermés afin de permettre l'exécution de l'accord de prêt/d'échange de terrains conclu avec la Yukon Railway Company.

Toutes les ruelles des îlots 28, 29, 30, 31, 43, 44, 45 et 46;

La neuvième rue, en direction nord-est, de l'avenue Too-Chi jusqu'à l'intersection d'une ligne située au-delà et au près de l'îlot 46 et s'étendant dans l'axe sud-est/nord-ouest;

La dixième rue, en direction nord-est, de l'avenue Too-Chi jusqu'à l'intersection d'une ligne située au-delà et au près de l'îlot 46 et s'étendant dans l'axe sud-est/nord-ouest;

L'avenue Taku, en direction nord-ouest, de la neuvième rue jusqu'à l'intersection d'une ligne située au-delà et au près de l'îlot 30 et s'étendant dans l'axe sud-ouest/nord-est;

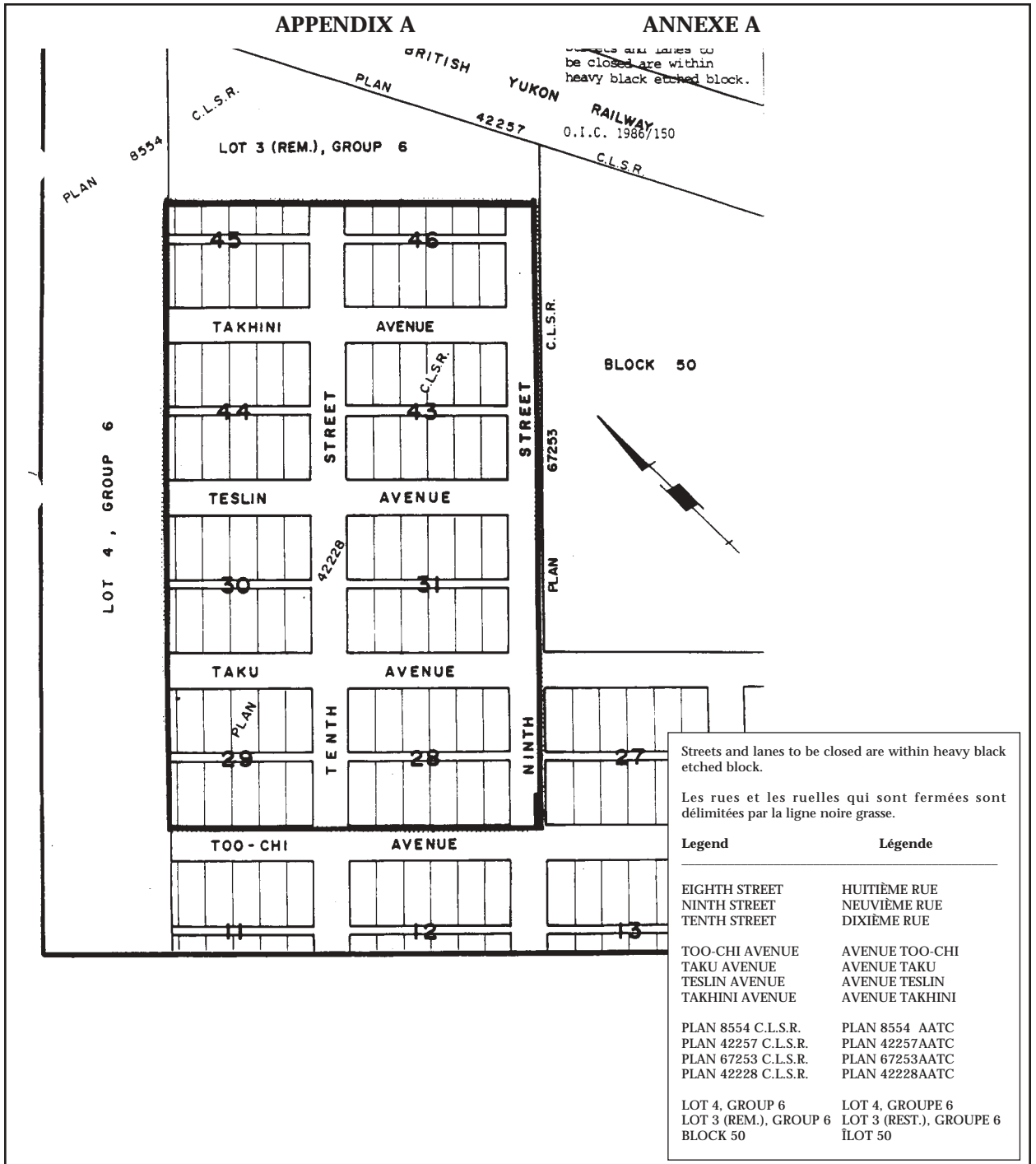
L'avenue Teslin, en direction nord-ouest, de la neuvième rue, jusqu'à l'intersection d'une ligne située au-delà et au près de l'îlot 30 et s'étendant dans l'axe sud-ouest/nord-est;

L'avenue Takhini, en direction nord-ouest, de la neuvième rue jusqu'à l'intersection d'une ligne située au-delà et au près de l'îlot 44 et s'étendant dans l'axe sud-ouest/nord-est.

Fait à Whitehorse, dans le territoire du Yukon, le 19 septembre 1986.

---

Commissaire du Yukon

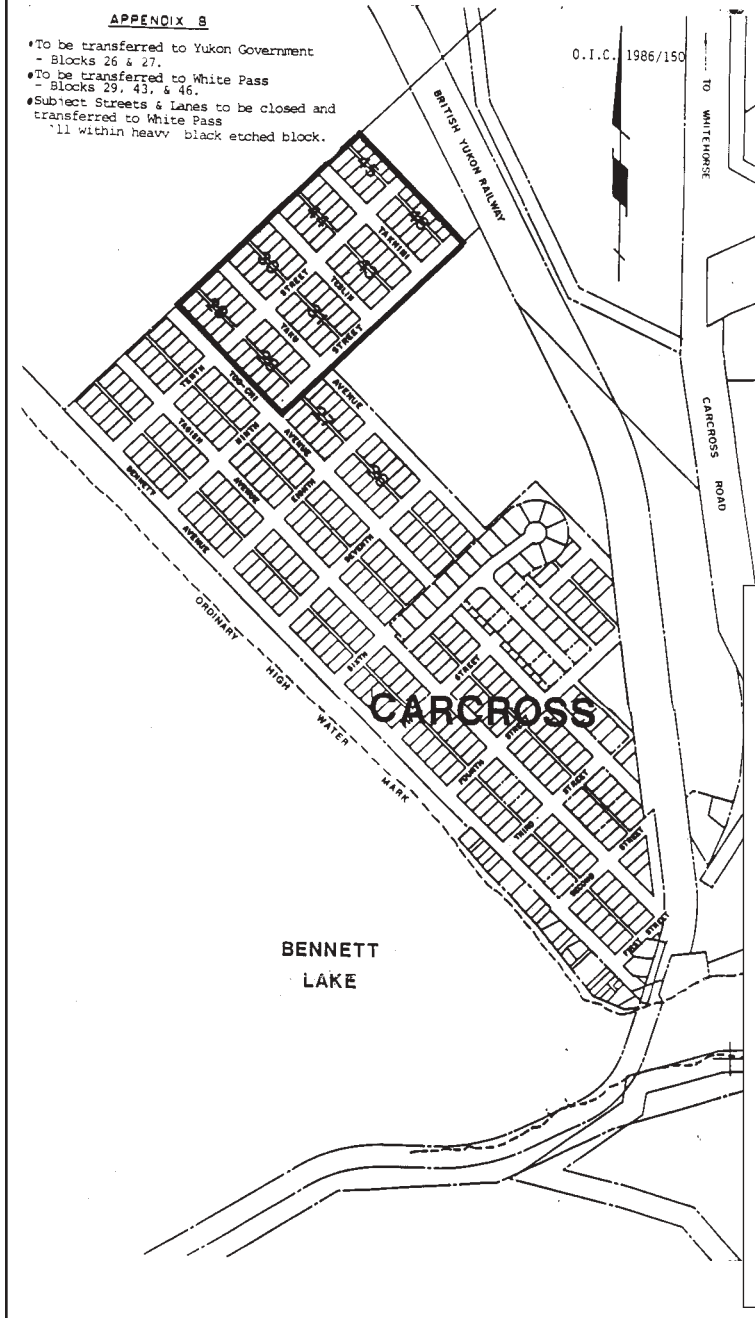


APPENDIX B

ANNEXE B

APPENDIX B

- \*To be transferred to Yukon Government - Blocks 26 & 27.
- \*To be transferred to White Pass - Blocks 29, 43, & 46.
- \*Subject Streets & Lanes to be closed and transferred to White Pass - all within heavy black etched block.



- To be transferred to the Yukon Government - Blocks 26 & 27.
- To be transferred to White Pass - Blocks 29, 43 & 46.
- Subject streets and lanes to be closed and transferred to White Pass are all within heavy black etched block.
- Les îlots 26 et 27 sont cédés au gouvernement du Yukon.
- Les îlots 29, 43 et 46 sont cédés à White Pass.
- Les rues et ruelles fermées et cédées à White Pass sont toutes délimitées par la ligne noire grasse.

Legend	Légende
TO WHITEHORSE	VERS WHITEHORSE
CARCROSS ROAD	CHEMIN CARCROSS
BRITISH YUKON RAILWAY COMPANY	BRITISH YUKON RAILWAY COMPANY
TAKHINI, TESLIN, TAKU, TOO-CHI, TAGISH, BENNETT AVENUES	AVENUES TAKHINI, TESLIN, TAKU, TOO-CHI, TAGISH, BENNETT.
FIRST, SECOND, THIRD, FOURTH, FIFTH, SIXTH, SEVENTH, EIGHTH, NINTH AND TENTH STREETS	PREMIÈRE, DEUXIÈME, TROISIÈME, QUATRIÈME, CINQUIÈME, SIXIÈME, SEPTIÈME, HUITIÈME, NEUVIÈME, DIXIÈME RUES.
LAKE BENNETT	LAC BENNETT
ORDINARY HIGH WATER MARK	LAISSE HABITUELLE DES HAUTES EAUX
CARCROSS	CARCROSS